

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de MALLEMOISSON

Dossier n° PC 004 110 21 00005 M01

Date de dépôt : 10 mai 2023

Demandeur : Madame LIAUTAUD Anne

Pour : Modification du permis délivré  
en cours de validité.

Adresse terrain : lieu-dit « La Combe »,  
Mallemoisson (04510).

ARRÊTÉ -2023-58

accordant la modification d'un permis de construire délivré en cours de validité  
au nom de la commune

Le Maire de la Commune de MALLEMOISSON

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles approuvé le 8 octobre 2004,

Vu l'arrêté en date du 12 aout 2021, accordant le permis de construire PC 004 110 21 00005 au nom de Madame LIAUTAUD Anne pour la construction d'une maison individuelle d'une surface de plancher créée de 117 m<sup>2</sup>, sur un terrain de 1585 m<sup>2</sup> situé lieudit « La Combe », 04510 MALLEMOISSON et cadastré A 760,

Vu la demande de modification du permis de construire, délivré en cours de validité présentée le 10 mai 2023 par Madame LIAUTAUD Anne demeurant 500, chemin Augustin Moynier, 04510 MALLEMOISSON et enregistrée par la commune sous le numéro PC 004 110 21 00005 M01,

Vu l'avis de dépôt du permis de construire, affiché en mairie le 11 mai 2023,

Vu l'objet de la demande consistant en la modification de l'implantation du projet sur un terrain de 2295 m<sup>2</sup> situé lieudit « La Combe », 04510 MALLEMOISSON et cadastré A 760 et A 740p,

Vu le Règlement National d'Urbanisme,

Vu l'avis conforme réputé favorable du Préfet en date du 05 juillet 2023,

ARRÊTE

Article 1 : Le permis de construire modificatif est ACCORDE pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Le 06 juillet 2023,

Le Maire,



Jean-Paul COMTE

*La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*